



La validité de l'information

MARIE-LAURENCE MARAIS
IUFM DE MONTPELLIER

« ... *Moins ils voudront croire que ce sont des hommes préhistoriques qui les ont faits* », « *Ca y est, on l'a, on l'a la preuve !* » ... « *si cette tête d'ours est sous cette stalagmite, c'est qu'elle était là avant !* »

Dans le récit «Une petite fille très curieuse », c'est finalement la curiosité de Maria et ses questions sur les stalactites, qui font remarquer à Don Marcelino que cette concrétion prouve l'authenticité de la fresque.

Pourquoi est-ce important ? Les scientifiques «de Paris » ne veulent pas croire que les peintures soient l'œuvre d'hommes préhistoriques. Cette oeuvre pourrait être un «faux ». La conviction des personnages ne suffit pas à les convaincre. Peut-on les en blâmer ?

Et si effectivement Maria et Don Marcelino étaient victime d'une tromperie : cette découverte scientifique n'en serait pas une. Aucune recherche sur les hommes qui l'ont produite ne pourrait être entreprise.

Il importe donc, avant de se lancer dans l'étude d'un document, quel qu'il soit, avant d'entreprendre l'apprentissage d'une question de vérifier que ce document est fiable.

C'est la démarche du scientifique, ce doit aussi être celle de celui qui apprend par lui-même, qui est autonome. La culture scolaire fait que la plupart des apprentissages se font sur les manuels scolaires. Les informations que ceux-ci énoncent sont validées par la responsabilité scientifique des auteurs et directeurs de la publication, validation renforcé par le comité éditorial. Malgré ces assurances, il se trouve que certaines informations des manuels scolaires sont erronées.

Mais ce sont des doutes que les enseignants, plus que les élèves, peuvent maîtriser. Car douter de toute source d'information pourrait être déstabilisant pour des esprits en cours de formation... Cependant, à l'heure où les premiers pas sur Internet ne commencent pas au collège mais à l'école primaire, il devient indispensable de former l'élève à cette approche critique.

Qu'est-ce donc qu'un document fiable ? Et comment le prouver ?

Cette compétence et les savoirs sur laquelle elle repose ressortissent du champ des savoirs informationnels.

Ceux-ci peuvent être abordés dans toutes les disciplines, dans le cadre de la maîtrise de la lecture.

Il est particulièrement intéressant d'aborder les compétences informationnelles à développer chez les élèves dans le cadre de disciplines hôtes car l'élève est ainsi habitué à mobiliser ce type de connaissances et de savoir-faire quand il est dans une situation d'apprentissage ou dans une recherche d'information.

Dans le *Document d'accompagnement des programmes Lire et écrire au cycle 3*, une partie est consacrée à développer l'importance de la lecture intégrée aux activités disciplinaires de toute nature (**Maîtrise de la langue et du langage**). La lecture pour se documenter fait l'objet d'une présentation spécifique.

« Au cycle 3, les élèves sont conduits vers un début d'autonomie dans l'accès à la connaissance. Il s'agit, avec la lecture documentaire, non seulement de comprendre des textes, mais aussi de comprendre «par » les textes pour apprendre du nouveau, confirmer ou valider des savoirs naissants. » p. 11

ou encore «*la lecture documentaire prend place dans le cadre des enseignements disciplinaires qui, presque tous, la requièrent naturellement, soit pour compléter des connaissances acquises, pour valider des réponses construites par observation ou expérimentation, pour aborder des thèmes ou phénomènes nouveaux, soit pour réaliser des projets qui s'articulent aux champs disciplinaires ou encore simplement pour le plaisir de la découverte* » p. 21

Or parmi les compétences citées dans «lire pour se documenter », on peut lire :

« Apprécier de manière critique les informations trouvées au terme d'une recherche » p. 13

Ou plus précisément p. 24 « Repérer l'auteur la source de l'information / Attitude à développer de manière systématique [...] Repérer des termes, des expressions qui indiquent un doute / **Attitude à développer par rapport aux informations et aux connaissances pour vérifier leur fiabilité.** »

1. Propositions de démarches à mettre en œuvre pour vérifier la fiabilité (légitimité de forme réel /langage)

Eléments d'information	Vérifier la fiabilité :
<p>Le document lui-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> - genre, type, responsabilité, notoriété - mise en forme du document (organisation de l'information, graphisme, accessibilité...) - le contenu informationnel 	<p>Nature du document¹</p> <ul style="list-style-type: none"> - quelle est l'étendue du document ? (site, page unité documentaire...) - quel est le type de support (monographie, périodique, base de données, forum...) - dates du document (publication, éditions, mises à jour) - pour les extraits cités : copyright, sources, auteurs... <p>Style de l'information dans un documentaire de type scientifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impersonnel (pas de je, nous) - sans effet de rhétorique, sans affect - sans jugement de valeur - vocabulaire spécialisé - qualité de la langue <p>Clarté de la présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation ergonomique des informations - Facilité de navigation - sommaire, plan du site - allers-retours, accueil, ascenseurs - icônes - dispositifs d'aide - design : homogénéité, lisibilité, esthétique <p>Fonctionnalités</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapidité de chargement - choix des formats graphiques <p>Vérifier les traces formelles de la recherche d'objectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - variété / qualité des illustrations (expériences) sous divers aspects - complémentarité des informations (images / textes / sons) <p>Vérifier l'absence de pollution informationnelle : en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> - abus de publicité - abus d'écrans à caractère commercial, sans valeur informationnelle

¹ Idem 1

2. Démarches à mettre en œuvre pour vérifier la validité (légitimité de fond réel / image du réel)

Éléments d'information	Valider l'information ² :
<p>La source : L'éditeur L'organisme support L'auteur</p>	<p>Retrouver le responsable de la mise en ligne du site, propriétaire d'un nom de domaine : Utiliser les base de données <i>Whois</i>, contenant les informations sur les noms de domaine. (Attention : un nom dans une base Whois ne correspond pas forcément au nom de l'auteur, ni du webmestre ; et les données des bases Whois ne sont pas forcément actualisées.)</p> <p>-Utiliser les outils de recherche généralistes et spécialisés : Faire une recherche sur ce nom dans un moteur de recherche (Google...) Pour les sites personnels anonymes, hébergés chez un fournisseur (pas de recherche possible sur une base Whois) : faire une recherche en utilisant : l'URL, une adresse e-mail même anonyme, le titre du site.</p> <p>Sur un éditeur : La politique éditoriale de l'éditeur (édition à compte d'auteur ?), sa notoriété, son ancienneté (stabilité des collections), son comité éditorial</p> <p>Sur l'organisme / l'entreprise qui est à l'origine de la publication : Intérêts politique, économique, commerciaux, scientifique etc.</p> <p>Identification des auteurs ³ Sur l'Auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son statut (élève, enseignant, doctorant, chercheur, ingénieur, spécialiste...) - son domaine de connaissance ? - chercheurs ou spécialistes ? ⁴ - sa notoriété ? reconnu dans son domaine, cité par d'autres (bibliographies) - de quelles théories, approches, modèles se réclame-t-il ? - Son point de vue ? - ses motivations (souci d'informer, expression personnelle, auto-promotion, propagande ...) <p>Quels sont les objectifs du site / du document ?⁵ Visée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de production d'information (institution, association, bibliothèque) - de publication (laboratoire, site universitaire) - de diffusion d'information produites en interne ou en externe - d'expression personnelle ou collective - de militantisme, de défense d'une cause - de vente, de commerce - d'échange de services - de propagande, de prosélytisme - de divertissement...

² Cf. La remarque d'Alexandre Serres : "le meilleur moyen de développer l'évaluation de l'information passe par la culture générale et l'acquisition des connaissances, et non par des grilles, des méthodes ou des savoirs spécifiques...". Op. cit.

³ D'après Alexandre Serres L'évaluation et ses différents objets :

http://www.uhb.fr/urfist/Supports/StageEvalInfo/EvalInfo_TP.htm [consulté le 18 juin 2005]

⁴ D'après CERISE. . Evaluer des sites Internet [en ligne]. Paris : Urfist de Paris, 1999.

<http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/cerise/p361.htm> [consulté le 18 juin 2005 ; mis à jour le 29 mars 2005]

⁵ Idem 1

Partie documentaire

La validation de l'information est rendue indispensable par la nature de l'information diffusée en ligne :

Les caractéristiques de ce savoir sont , d'après Alexandre Serres⁶ :

- présentation multimédia, virtualisée, en hypertexte
- un savoir hétérogène, mobile, éclaté en plusieurs lieux, mobile, accessible à tous, collectif

Caractéristiques qui nécessitent une validation renforcée : le savoir devient ...

- de type multimédia (présentation d'information complémentaires, à travailler : le faux implicite de l'illustration image, les difficultés cognitives inhérentes à la multiplication des modes)
- hypertextuel (à travailler : les risques de désorientation et de surcharge cognitive - disparition des structures habituelles du texte ou du document- , dans leurs rapports au contrôle de l'information)
- **hétérogène (l'information prend des formes extrêmement diverses, - avant-projets, document promotionnel, hypothèse non validée...) pour lesquelles des critères de scientificité ne sont pas établis)**
- **collectif (l'information émane de sources diverses, non validées par la communauté scientifique)**
- **mobile (la réorganisation permanente des informations demande une attention renforcée à sa cohérence - matérielle aussi bien qu'intellectuelle).**

Une autre dimension à prendre en compte :

La contradiction entre les pratiques personnelles ou familiales (renseignements facilités sur Internet, apparente transparence, valeur relative de l'indice de notoriété "Google") et la nécessité accrue de vérifier l'information à caractère scientifique et technique (i.e. se présentant comme un savoir validé utilisable dans le cadre d'une formation ou d'un enseignement).

Qu'est-ce que l'information ?

1. « L'information est un **élément de connaissance** susceptible d'être représenté à l'aide d'une convention pour être conservé, traité ou communiqué » (Définition **Afnor**)

" L'information est un savoir parcellaire ou global perceptible traduit dans un langage conceptuel en vue d'être communicable." Maniez, Jacques. *L'actualité des langages documentaires*. Paris : ADBS,

2. « L'information est ce qui, pour un observateur ou un récepteur, placé dans une situation où il y a au moins deux occurrences possibles, **dénoue une incertitude** ou résout une alternative, c'est-à-dire substitue du connu à de l'inconnu » Morin, Edgar. *La connaissance de la connaissance*. Paris : Seuil, 1986.(p. 37)

« [...] L'information est aussi un facteur de réduction de l'incertitude. La **nouveauté** d'un message (et donc la puissance de son caractère informatif) résulte de l'originalité de l'assemblage et de la combinaison des unités élémentaires d'information qui, elles, sont connues. » Cacaly, Serge Dir. *Dictionnaire des sciences de l'information*. Paris : Nathan, 2004.

3. Dans le sens "information-knowledge", il faut retenir le caractère socialisé, construit de l'information : "**Un processus dont le regard humain est absent ne comporte aucune information**" Robert Escarpit, cité par Alexandre Serres ¹

Remarque : Ces définitions montrent que l'information est l'élément de connaissance qui va déterminer une certaine connaissance et que cet élément n'est pas connu antérieurement.

Il importe donc que cet élément neuf et fondateur d'une connaissance ou support d'une action soit "contrôlé" : c'est la validation de l'information.

⁶ Cours Urfist de Rennes *L'évaluation de l'information*.

Qu'est-ce que la vérité dans son rapport avec la validation ?⁷

Une information déclare (affirme) quelque chose sur le réel.

La vérité d'une proposition dépend d'un accord entre ce qui est énoncé et les faits qui le vérifient.⁸

La notion de réel renvoie à une réalité indépendante de l'homme ; alors que la notion de vrai est de l'ordre du discours ou de la représentation. **La vérité est une propriété du langage, non du réel.** Donc la vérité n'est pas donnée, mais doit être cherchée : elle repose sur les critères du jugement vrai.

On distingue deux vérités : une vérité formelle, vérité de raison, fondée sur la logique et une vérité expérimentale, vérité de fait, vérifiable.

En sciences, une proposition sera dite vraie, si les propositions qui la constituent forment un ensemble cohérent. (importance de la qualité du raisonnement et de la valeur des arguments).

Remarque : Le concept de "vérité" permet de distinguer un travail sur la fiabilité de l'information et sur sa validation.

La recherche de la vérité formelle, argumentée, raisonnée, peut permettre de juger l'information fiable. Un travail sur le rapport de l'énoncé au réel est nécessaire pour réellement valider une information.

Arguments : On peut distinguer différents types d'arguments :

- Arguments logiques⁹ :

- la déduction s'appuie sur une loi générale pour établir la validité d'un fait particulier
- L'induction part d'un fait particulier pour énoncer une loi générale

- Argument d'autorité : il fait référence au jugement d'une personne ou d'une institution dont la compétence est difficilement contestable.

- Connaissance du syllogisme : deux propositions (prémises) permettent la déduction logique d'une troisième (la conclusion)

- L'argument fondé sur l'analogie : il rapproche le phénomène dont on parle d'une autre réalité, familière au destinataire.

Remarque : il importe, pour valider l'information, de montrer les limites des arguments de type logique et d'interroger les analogies par l'exercice de la pensée critique¹⁰.

Un document¹¹ : ensemble formé par un support et une information, généralement enregistré de façon permanente, et tel qu'il puisse être lu par l'homme ou la machine" Définition IS.

De quoi est composé un document : - un support matériel (exemple : le papier)

- une technique d'expression (exemple : l'imprimerie à caractères mobiles)

- un code linguistique (exemple : la langue)

- des contenus (des informations)

- des codes de lecture (culturels et cognitifs) (exemple : pratiques de lecture)

⁷ Pour une explication développée, on peut lire Vandendorpe, Christian. "De la vérité dans le langage". *Protée*, vol. 22, N°3 automne 1994, p. 7-12. Ou consulter le site Cours de Cédric Tissot (professeur de philosophie Terminale S) **La vérité** sur http://menbreslycos.fr/youpi98/philo/verite_pg.htm ou une version simplifiée de ce cours (en annexe).

⁸ D'après Clément, Elisabeth Dir. *La philosophie de A à Z*. Paris : Hatier, 2000.

⁹ D'après Pagès, Alain Dir. *Français Lycées*. Paris : Nathan, 2001.

¹⁰ Lire Boisvert, Jacques. *La formation de la pensée critique : théorie et pratique*. Québec : de Boeck, 1999.

¹¹ D'après Alexandre Serres L'évaluation et ses différents objets :

http://www.uhb.fr/urfi/Supports/StageEvalInfo/EvalInfo_TP.htm [consulté le 18 juin 2005]

Les "droits" de l'auteur ¹² :

Le **droit d'auteur** fait partie du [patrimoine](#) de celui-ci. Juridiquement, il forme une catégorie autonome de [droits patrimoniaux](#). L'[auteur](#), titulaire de droits patrimoniaux et d'un [droit moral](#), ne les exerce pas contre un [débiteur](#), ni sur une chose corporelle, c'est-à-dire matérielle, mais sur un objet incorporel (immatériel) : une œuvre de l'esprit. Ces droits constituent l'élément essentiel de la [propriété littéraire et artistique](#), bien qu'ils soient tout à fait distincts du [droit de propriété](#) puisque ce ne sont pas des droits réels (c'est-à-dire portant sur des choses, *res* en latin). Quand il s'agit d'un droit intellectuel qui porte sur une [création de l'esprit](#), il est attaché à la personne de son auteur. Le droit d'auteur donne à l'auteur un droit exclusif d'exploitation sur son œuvre. Ce monopole lui permet de négocier la publication de l'œuvre par un éditeur, moyennant rémunération (droits d'auteur). Cette exploitation de son œuvre est un droit patrimonial car il en tire un profit pécuniaire. En outre, l'auteur a un [droit moral](#) sur son œuvre, qui lui permet de la faire respecter (par exemple d'en faire interdire la contrefaçon). Une œuvre entre dans le [domaine public](#) lorsque les [droits patrimoniaux](#) sont épuisés. En droit européen, c'est le cas, soixante-dix ans après la mort de son [auteur](#). Cette œuvre devient alors utilisable gratuitement. Il suffit de citer le titre et l'auteur de l'œuvre utilisée.

Le copyright © :

En France, les œuvres sont régies par le droit d'auteur (droit patrimonial et droit moral) mais pour étendre cette protection au domaine international, il faut faire figurer le signe de copyright © accompagné du nom du titulaire du droit et de l'année de la première publication. (L'auteur peut céder le droit patrimonial à l'éditeur mais il reste toujours possesseur du droit moral.)

Édition ¹³ [En parlant d'une œuvre écrite] :

Reproduction, publication et diffusion commerciale par un éditeur, d'une œuvre sous forme d'un objet imprimé. Ce terme peut également désigner ce qui est édité ou encore l'activité de l'éditeur qui prépare le texte d'une œuvre en vue de sa publication

Publication.

Action de rendre public, de faire connaître quelque chose à tous : résultat de cette action ; ou encore : Action de publier, de faire éditer, de faire paraître un écrit, un périodique, un ouvrage, résultat de cette action.

Le métier d'éditeur ¹⁴ :

L'édition est un métier à double fonction : une fonction intellectuelle et une fonction économique. L'éditeur sélectionne, parmi les nombreux [manuscrits](#) qu'il reçoit, ceux qu'il juge dignes d'être publiés. Ce jugement se fonde sur les qualités stylistiques qu'il trouve au texte, sur son originalité, mais aussi sur le succès que pourrait connaître, selon lui, le livre et donc sur la rentabilité de l'opération éditoriale. Lorsque l'éditeur pense qu'il existe une demande du public pour un certain type de livre, il peut également rechercher un [auteur](#) auquel il passera une commande d'écriture. L'éditeur prend l'essentiel du risque financier de l'édition et en tire également l'essentiel des bénéfices. C'est lui qui coordonne le parcours de la "chaîne du livre". Ensuite, l'éditeur confie le destin du livre au [diffuseur](#) et au [distributeur](#) qui eux-mêmes s'en remettent aux soins du [libraire](#).

¹² D'après Encyclopédie collaborative en ligne Wikipédia

¹³ Christine Ducourtrieux, « L'édition électronique en quête de définition(s) », *Le Médiéviste et l'ordinateur*, 43, 2004 [En ligne] <http://lemo.irht.cnrs.fr/43/43-02.htm>

¹⁴ D'après Encyclopédie collaborative en ligne Wikipédia